



17 avril 2018

## Sommaire

### Mot du Maire

#### Conseil municipal du 28 mars

- Vote des taux d'imposition
- Vote du compte de gestion et du compte administratif - budget communal 2017
- Vote du compte de gestion et du compte administratif - budget eau 2017
- Vote du compte de gestion et du compte administratif - budget lotissement 2017
- Vote du budget primitif communal 2018
- Vote du budget primitif eau 2018
- Vote du budget primitif lotissement 2018
- Création d'un poste d'adjoint technique
- Adhésion au service de médecine de prévention
- Vote d'une parcelle de terrain
- Travaux Rue de Fanican

#### Infos diverses

- Recensement militaire
- Changement de trésorerie
- Travaux de jardinage et bricolage
- Déchets verts
- Travaux, constructions
- Enquête Insee

#### Association « Mon Village »

- Soirée crêpes
- Concours de pétanque



Mairie : 7 rue de Prételon  
70000 VILLEPAROIS

Horaires d'ouverture :

Lundi de 8 h à 12 h

Mardi de 8 h à 12 h

Jeudi de 8 h à 12 h

Tel : 03 84 75 29 28 ou

07 85 52 93 73

e-mail : [mairie.villeparois@wanadoo.fr](mailto:mairie.villeparois@wanadoo.fr)

Site internet : <http://www.villeparois.fr>

Permanence des Elus : jeudi de 18h à 19h

## Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

Quelques mots pour accompagner les principales décisions du Conseil Municipal du 28 mars dernier.

Tout d'abord pour vous informer que le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts pour la partie « Commune » en 2018, contrairement à la C.A.V. qui a créé un nouvel impôt foncier de 2,65 % sur le bâti.

Augmentation à laquelle j'ai voté contre avec quelques Maires de petites communes en insistant sur le manque de retour sur investissement pour nos villages.

Ensuite pour vous informer que nous réfléchissons avec le Conseil Départemental aux différents moyens pour ralentir la vitesse dans la Rue des Sources (STOP, radar pédagogique, coussins berlinois...)

Et enfin après les pluies importantes arrive le soleil. Beaucoup d'entre vous font des efforts pour fleurir et nettoyer leurs propriétés et je les en remercie.

Notre Conseiller Municipal attaché au fleurissement, André, se penche sur sa future commande de fleurs pour rendre encore plus agréable notre village.

Bien cordialement et bonne lecture.

Le Maire  
Bruno MICHEL



17 avril 2018

## Conseil municipal du 28 mars 2018

**L'ENSEMBLE DES DÉLIBÉRATIONS ONT ÉTÉ VOTÉES A L'UNANIMITÉ**

### DELIBERATION N°1 : Vote des taux d'imposition 2018

Les taux ont été reconduits :

- Taxe d'habitation : 8,70 %
- Taxe sur le foncier bâti : 17,10 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 49,22 %

### DELIBERATION N°2 : Vote du compte de gestion et du compte administratif - budget communal 2017

Je vous propose d'examiner le compte de gestion 2017, et ensuite le compte administratif communal, annexé à la présente délibération.

Ces deux documents ont été vérifiés par M. le Trésorier Principal de la commune et sont parfaitement conformes.

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	113 892,56 €	114 813,00 €
	Section d'investissement	26 842,39 €	24 894,48 €

REPORT DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement		37 332,62 €
	Report en section d'investissement		86 393,75 €

	<b>Total réalisation + reports</b>	<b>140 734,95 €</b>	<b>263 433,85 €</b>
--	------------------------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	113 892,56 €	152 145,62 €
	Section d'investissement	26 842,39 €	111 288,23 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>140 734,95 €</b>	<b>263 433,85 €</b>

La dette de ce service s'élève au 31/12/2017 à 51 388,61 €

Le Maire quitte la séance ; la présidence est assurée par Monsieur Michel BOURGEOIS



17 avril 2018

**Délibération n°3** : Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017 - budget eau

Je vous propose d'examiner le compte de gestion 2017 ensuite le compte administratif du budget eau, annexé à la présente délibération.

Ces deux documents ont été vérifiés par M. le Trésorier Principal de la commune et sont parfaitement conformes.

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	32 729,46 €	31 021,69 €
	Section d'investissement	8 600,14 €	8 734,00 €
REPORT DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement		651,15 €
	Report en section d'investissement		3 681,21 €
Total réalisation + reports		41 329,60 €	44 088,05 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	32 729,46 €	31 672,84 €
	Section d'investissement	8 600,14 €	12 415,21 €
	TOTAL CUMULE	41 329,60 €	44 088,05 €

La dette de ce service s'élève au 31/12/2017 à 23 430,41 €

Le Maire quitte la séance ; la présidence est assurée par Monsieur Michel BOURGEOIS

**DELIBERATION N°4** : Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017 - budget lotissement

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	353 911,85 €	370 113,85 €
	Section d'investissement	362 757,01 €	345 552,61 €
REPORT DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement		83 256,60 €
	Report en section d'investissement	221 552,70 €	
Total réalisation + reports		938 221,56 €	798 923,06 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	353 911,85 €	453 370,45 €
	Section d'investissement	584 309,71 €	345 552,61 €
	TOTAL CUMULE	938 221,56 €	798 923,06 €



17 avril 2018

La dette de ce service s'élève au 31/12/2017 à 110 975,13 €. Le remboursement de cette dette génère une dépense annuelle de 17 204,40 €

Le Maire quitte la séance ; la présidence est assurée par Monsieur Michel BOURGEOIS

### DELIBERATION N°5 : Vote du budget primitif communal 2018

#### Concernant la section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de **133 980,06 €** et comprennent :

- Les charges à caractère général estimées à 32 225 € ajustées aux dépenses constatées en 2017
- Les charges de personnel évaluées à 30 610 € en baisse du fait du recrutement d'un agent contractuel au secrétariat
- Les autres charges de gestion courante sont estimées à 15 788,62 €
- Les charges financières d'un montant de 2 571,07 € en légère baisse.
- Les amortissements évalués à 15 006 €
- Le virement à la section d'investissement d'un montant de 33 779,37 € en hausse par rapport au budget 2016.
- Le fonds de péréquation pour participation de la Commune au déficit de l'Etat est évalué à 3 000 €.

Les recettes sont arrêtées à hauteur de **133 890,06 €** et comprennent pour l'essentiel :

- Les impôts locaux et taxe estimés à 56 100 €
- Les dotations et participations estimées à 39 066 €
- Le produit des services évalué à 314 €.
- Un excédent reporté de 38 253,06 €

#### Concernant la section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de **147 907,21 €** et comprennent :

- Le remboursement des emprunts à hauteur de 12 388,03 €,
- Le financement partiel des travaux de requalification de la rue de Fanican pour un montant de 70 500 €
- Des investissements (cimetière, travaux en forêt, création de placard dans la salle de convivialité) pour un montant de 9 100 €

Ces dépenses seront réalisées en fonction de la trésorerie et de l'obtention des subventions demandées.

Les recettes sont arrêtées à hauteur de **147 907,21 €** et comprennent :

- Les amortissements estimés à 15 006 €
- Le prélèvement sur la section de fonctionnement pour un montant de 33 779,37 €
- Des recettes financières (FCTVA + taxe aménagement) pour un montant de 1 190 €
- L'excédent 2017 reporté pour un montant de 84 445,84 €

Le budget primitif 2018 est une reconduction du budget 2017 au niveau des taux d'imposition. Les ressources restent pratiquement identiques ainsi que la section de fonctionnement.

En investissement et en fonction des subventions demandées et accordées, la réfection d'une rue, la réalisation d'aménagement dans la salle de convivialité et la création d'un jardin du souvenir avec cav'urnes sont envisagées. Un nouvel emprunt d'environ 50 000 € est prévu.

Les effectifs de personnel sont sans changement avec un poste de secrétaire (12 h / semaine), un agent technique (20 h / semaine) et un agent d'entretien (4 h par mois).

Le budget communal est très contraint avec l'espoir de vendre des parcelles de terrain à bâtir dans le lotissement Les Côteaux de la Roche.

### **DELIBERATION N°6 : Vote du budget primitif eau 2018**

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget primitif 2018, du budget de l'eau annexé à la présente délibération.

#### **Concernant la section d'exploitation :**

**Les dépenses** sont arrêtées à hauteur de 35 851,62 € et se décomposent comme suit :

- Les amortissements estimés à 8 022 €
- Les charges de gestion courante, constituées pour l'essentiel par les achats d'eau et notre participation au syndicat du Breuchin, estimées à 23 073 €
- Les charges financières pour un montant de 1 000 €.
- La redevance pollution reversée à l'agence de l'eau pour un montant estimé à 2 700 €.

**L'équilibre financier** de cette section est assuré par les ventes d'eau pour un montant estimé à 26 350 €, les reprises de subventions estimées à 5 178,62 € du budget communal et la reprise du déficit antérieur 2017 d'un montant de 1 056,62 €

### **DELIBERATION 7 : Vote du budget primitif lotissement 2018**

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget primitif 2018, du lotissement « Les Coteaux de la Roche » annexé à la présente délibération.

Je vous rappelle également que pour assurer le financement des travaux de viabilisation réalisés, nous avons souscrit un emprunt de 200 000 € qui couvre en partie ces dépenses.

Hormis le remboursement de cet emprunt et des crédits à hauteur de 500 € pour financer quelques frais annexes, ce budget ne comprend que les opérations habituelles de stock de début et de fin d'année.

Les ventes éventuelles de parcelles permettront de rembourser l'emprunt.

### **DELIBERATION N°8 : Création d'un poste d'adjoint technique**

Il s'agit de créer ce poste pour régulariser le CDD qui a été ouvert en octobre 2005 et qu'il faut transformer en CDI. Ce poste concerne l'agent de service pour une durée de 4 h par mois.

## **DELIBERATION N°9 : Adhésion au service de médecine de prévention**

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Haute-Saône pour une durée de 3 ans.

## **DELIBERATION N°10 : Vente d'une parcelle de terrain**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une offre pour la parcelle n°8 du lotissement est proposée par un jeune couple.

## **DELIBERATION N°11 : Travaux Rue de Fanican**

La Rue de Fanican nécessite une réfection complète. Très déstructurée, cette rue est dangereuse en l'état. Un riverain propriétaire d'une parcelle en amont doit taluter et refaire un mur de soutènement et ainsi supprimer le risque d'effondrement du mur.

Coût des travaux : 70 438,14 € TTC, dont 11 739,69 € récupérable

Projet de financement :

Dépenses : 70 438,14 €

Recettes :

Conseil Départemental :	8 176 €
Conseil Départemental :	2 000 €
D.E.T.R. : (30 %)	21 131 €
Amendes de police :	4 000 €
Emprunt :	35 131 €

Bien que le budget communal soit contenu, il apparaît possible d'entreprendre ces travaux à la condition d'obtenir les subventions demandées.

## **Infos diverses**

### **Recensement militaire**

Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie pour être convoqués à la Journée Défense et Citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Vous devez vous présenter dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire muni de votre carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

### **Changement de trésorerie**

La trésorerie d'Échenoz-la-Méline est définitivement fermée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Votre nouvelle trésorerie est celle de Vesoul.

**Centre des Finances Publiques**  
**9 place du 11<sup>ème</sup> Chasseurs**  
**70 000 VESOUL**  
**03 84 68 26 80**

## Travaux de jardinage et bricolage

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

De 8h à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables

Et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.



## Déchets verts

Les déchets verts peuvent être déposés à l'endroit prévu en haut du village en demandant la clé au secrétariat de mairie.

Dernièrement nous avons retrouvé des déblais (pierres, terre déposés dans le bois de Villeparois). C'est interdit et des sanctions seront prises envers les contrevenants.

## Travaux, Constructions

Tous travaux de construction, extension, ouvertures, abri de jardin nécessite l'autorisation préalable des services de l'urbanisme. S'adresser au secrétariat de mairie.

## Enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages

L'Insee réalise, entre le 2 mai et le 23 juin 2018, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

## Changement de fréquence de la TNT la nuit du 22 au 23 mai 2018

Les téléspectateurs dépendant d'une antenne râteau devront procéder à une recherche des chaînes. Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur, et/ou de l'adaptateur TNT. Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes. Voir site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)



## Association « Mon Village »

Le 9 mars dernier une soirée crêpes a réuni beaucoup de personnes du village. Moment très convivial et sympathique !



Le concours annuel de pétanque à la mêlée aura lieu prochainement, soit fin mai, ou tout début juin.



Par contre, retenez déjà la date du **dimanche 25 juin pour le repas annuel** avec une surprise !

La Présidente  
Nathalie BAGUET

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 26 avril 2018 au 6 mai 2018